



Championnats Fédéraux doublettes 2013

Féminin et masculin - Catégorie Excellence

Art. 1 – Organisation.

- A- Le championnat féminin et le championnat masculin se déroulent scratch et, respectivement, en équipe de 2 joueuses et de 2 joueurs du même club.
- B- Ils sont organisés en 2 phases :
- Une première phase au niveau régional les 12 et/ou 13 janvier 2013.
 - Une phase inter-régionale les 9 et/ou 10 février 2013.
 - La première phase est qualificative pour la phase inter-régionale.
- C- La finale inter-régionale se déroule, pour les Dames et les Hommes :
- IR A (Alsace, Bourgogne, Champagne Ardennes, Franche Comté et Lorraine) en **Lorraine**
 - IR B (Aquitaine, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées) en **Aquitaine**
 - IR C (Basse Normandie, Bretagne, Haute Normandie et Pays de la Loire) en **Bretagne**
 - IR D (Auvergne, Centre, Limousin et Poitou Charentes) en **région Centre**
 - IR E (Ile de France, Nord Pas de Calais et Picardie) en **Ile de France**
 - IR F (Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône Alpes) en **Rhône Alpes**
- D- Dans chaque région, un nombre minimum d'inscriptions est requis pour que la première phase ait lieu dans la région concernée, chaque compétition étant considérée indépendamment :
- Le nombre minimum de doublettes féminines est de 4.
 - Le nombre minimum de doublettes masculines est de 8.
- Aucun nombre minimum n'est requis dans les régions d'outre-mer.
- E- Les inscrits(tes) d'une région, dans laquelle le nombre minimum n'est pas atteint, participent à la compétition dans une région choisie par le CNB et appartenant à l'inter région concernée.
- F- Dans chacune des phases, les égalités au score sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

Art.2 – Participation.

- A- Les Championnats fédéraux doublettes Excellence sont ouverts aux licencié(e)s en règle avec la FFBSQ, quelle que soit leur nationalité.
- B- Réservés à la catégorie Excellence, ils sont ouverts également aux joueurs/joueuses de la catégorie Honneur qui souhaitent se surclasser et qui, ce faisant, ne peuvent disputer les Championnats fédéraux réservés à leur catégorie. Une équipe peut donc être constituée de 2 joueurs (euses) Excellence, 1 joueur (euse) Excellence et 1 joueur (euse) Honneur ou 2 joueurs (euses) Honneur.

C- Moyenne maximum retenue pour chaque joueur (euse) :

- Femmes : Moyenne inférieure ou égale à 174 et joueuses ayant un « S » dans la colonne « Moy » du listing de référence.
- Hommes : Moyenne inférieure ou égale à 189 et joueurs ayant un « S » dans la colonne « Moy » du listing de référence.

D- Listing de référence :

- Le listing de référence est celui de **Novembre 2012**
- La moyenne de référence est lue dans la colonne « Moy » du listing.

E- Aucun remplacement n'est autorisé pendant toute la durée de la compétition.

Art.3 - Engagements.

A- Phase Régionale :

- Le club fait parvenir, à sa ligue régionale (ou au CSR bowling de sa ligue multidisciplinaire), le bulletin d'engagement, édité et transmis par la structure fédérale concernée.
- Les droits d'engagement sont fixés à **32 €** par doublette (hors frais des parties). Le paiement se fait selon les modalités d'inscription définies par la ligue régionale (ou CSR Bowling) concernée qui fixe la date limite de réception des bulletins.

B- Phase Inter-régionale :

- Il n'y a pas de droit d'engagement, seules les parties qualificatives de cette phase sont à la charge des qualifiés et à régler (25.28 € maximum pour 8 parties par joueur) auprès de la ligue régionale organisatrice de cette phase lors de la confirmation de présence pour cette phase inter-régionale.
- Les parties des finales sont offertes par le CN Bowling.

Art.4 – Phase Régionale.

A- Elle se déroule dans la région administrative satisfaisant aux dispositions des articles 1D et 1E, en un lieu choisi par la ligue (ou CSR Bowling).

B- Celle-ci est responsable de l'organisation de cette phase :

- Elle enregistre les inscriptions et en informe le CNB au plus tard 48 heures après la date de clôture des inscriptions.
- Elle nomme le ou les arbitres,
- Elle établit les horaires en accord avec les centres,
- Elle attribue les pistes,
- Elle encaisse les frais de parties (3.16 € maximum par partie et par joueur) auprès des doublettes participantes,
- Elle règle les frais de parties au centre d'accueil.

C- Les qualifications se déroulent sur 2 séries de 4 lignes consécutives avec changement de paires de pistes à l'issue de la première série.

- D- Qualifiés(es) dans l'ordre du classement sur les 8 premières lignes, les finalistes disputent 6 lignes supplémentaires en 2 séries de 3 lignes avec changement de paire de pistes à l'issue de la première série. Le nombre des finalistes est le plus grand des nombres suivants :
 - 30% des participants (tes), arrondi à l'entier pair supérieur.
 - 150% des qualifiés (es) pour la phase inter-régionale, arrondi à l'entier pair supérieur.
 - 4 doublettes féminines et 8 doublettes masculines.
- E- Le titre de Champion(ne) Régional(e) doublette Excellence est attribué sur le total des 14 parties.
- F- Dans le cas où la finale régionale se déroule dans une autre région administrative, le titre de Champion (ne) Régional (e) doublette Excellence est décerné, sous réserve de la participation d'au moins 3 doublettes.
- G- Le nombre de qualifié(e)s pour la finale interrégionale est fonction du nombre d'engagé(e)s par région composant l'Inter région concernée ; il est communiqué par le CNB, au moins 10 jours avant la date de la phase régionale.
- H- Les Champions (nes) de Région sont automatiquement qualifié(e)s pour la finale inter- régionale.
- I- En cas de forfait pour la phase interrégionale, la Ligue organisatrice peut repêcher les joueuses/joueurs dans l'ordre du classement de la phase régionale. La date limite des repêchages est fixée au **Vendredi 25 janvier 2013**.

Art.5 – Phase interrégionale.

- A- Elle se déroule dans chaque inter région, en un lieu choisi par la ligue régionale recevant cette phase,.
- B- Celle-ci est responsable de l'organisation de cette phase :
 - Elle nomme le ou les arbitres,
 - Elle établit les horaires en accord avec les centres,
 - Elle attribue les pistes,
 - Elle encaisse les frais de parties (3.16 € maximum par partie et par joueur) auprès des doublettes participantes pour les qualifications
 - Elle règle les frais de parties au centre d'accueil et facture les parties des finales au CN Bowling.
- C- La phase inter-régionale regroupe les 12 doublettes féminines et les 24 doublettes masculines issues de la phase régionale
- D- Les qualifications se déroulent sur 2 séries de 4 lignes consécutives avec changement de paires de pistes à l'issue de la première série.
- E- A l'issue des qualifications, les 8 premières doublettes féminines et les 16 premières doublettes masculines disputent la finale sur 6 lignes supplémentaires en 2 séries de 3 lignes avec changement de paire de pistes à l'issue de la première série.
- F- Le titre de Champion(ne) Inter-régional(e) Excellence doublette est attribué sur le total des 14 parties.

Art. 8 – Divers.

- A- Tous les règlements de la FFBSQ sont applicables à cette épreuve.
- B- Le Comité National Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.